



Louer ou investir dans un échafaudage

L'échafaudage est encore trop souvent perçu comme une charge financière. Pour autant, il constitue un **élément de rentabilité pour votre entreprise** :

- ▶ sécurité et confort du personnel
- ▶ qualité de réalisation et de mise en oeuvre pour vos travaux
- ▶ réduction des délais d'intervention
- ▶ image et pérennisation de votre entreprise
- ▶ valeur propre de l'entreprise en cas de revente ou de cessation d'activité

Bien que déterminant, le prix ne doit pas constituer l'unique critère de décision dans votre acte d'achat.

D'autres éléments méritent votre attention.

Vous trouverez dans ce guide nos conseils pour réussir votre investissement.

Guide réalisé dans le cadre
du partenariat



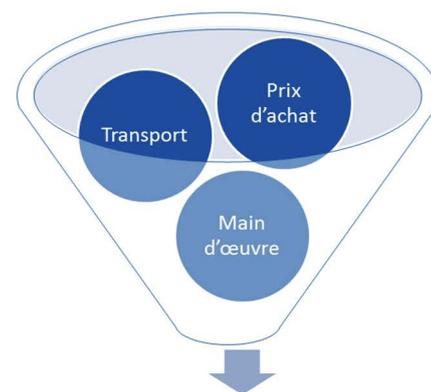
Plus de possibilités. Le système d'échafaudage.

Le coût d'exploitation d'un échafaudage

Le coût annualisé d'un échafaudage se décompose en 3 parties :

- . Coût de l'amortissement du matériel
- . Coût du transport
- . Coût de la main d'oeuvre (entretien, montage/démontage)

Voici la répartition des coûts annuels généralement constatée pour des chantiers d'une durée moyenne de 2-3 mois et de 2-3 semaines :



Coût de l'échafaudage

Plus le chantier est court,
plus la part de
l'amortissement du
matériel sera faible

Ainsi, pour calculer le coût réel de votre investissement, il faut prendre en compte les économies réalisées tant au niveau des transports que de la main d'oeuvre.

Notre conseil

Votre fournisseur d'échafaudage doit vous proposer un matériel :

- ▶ de qualité et reconnu pour la facilité de mise en oeuvre
- ▶ solide et ergonomique pour durer dans le temps
- ▶ avec une gamme de palettes de stockage et de remorques pour faciliter la manutention et augmenter sa durée de vie
- ▶ issu des dernières évolutions technologiques pour gagner en productivité (acier plus léger ou gamme en aluminium pour diviser le poids des pièces)
- ▶ comprenant la formation des équipes pour plus de sécurité et de productivité

Exemple de palettes et remorques pour faciliter le stockage et la manutention :



Le financement d'un échafaudage

Parce que votre banquier ne connaît pas toujours les échafaudages et que vous n'êtes pas forcément un spécialiste des montages financiers, la constitution d'un dossier de financement peut être un frein à votre investissement.

L'Aide Échafaudage+ proposée par l'Assurance Maladie vous permet d'investir dans des échafaudages sécurisés, admis à la marque NF. Cette aide est plafonnée à 25 000 euros. Sont éligibles les entreprises de 1 à 49 salariés relevant du régime général de la Sécurité Sociale et particulièrement celles des secteurs et métiers du bâtiment et des travaux publics. Certaines subventions peuvent atteindre 40 % de votre investissement suivant les régions. Pour connaître le montant de la subvention Echafaudage+, renseignez-vous auprès de votre caisse régionale (CARSAT, CRAMIF) ou sur ameli.fr.

Comment obtenir la subvention ?

- . Anticipez votre investissement
- . Envoyez votre devis à votre caisse CARSAT/CRAMIF
- . Après accord de votre caisse et achat de l'échafaudage, envoyez votre facture acquittée



Notre conseil

Votre fournisseur d'échafaudage doit vous proposer un accompagnement financier pour vous :

- ▶ présenter des partenaires financiers spécialisés dans le financement d'échafaudage
- ▶ conseiller pour le financement (location avec option d'achat, crédit-bail, crédit sans frais)
- ▶ guider pour obtenir des subventions
- ▶ constituer votre dossier en quelques jours seulement

Le faux bon prix

Attention aux offres alléchantes que vous recevez avec un lot et une remise exceptionnelle :

- . Est-ce une offre sérieuse lorsqu'il y a plus de 50 % de remise ?
- . Est-ce que ce matériel est une fin de série qui ne sera plus fabriqué ?
- . Est-ce que vous pourrez recommander des pièces détachées à l'unité à un prix identique pour éviter les mauvaises surprises ?
- . Est-ce que la liste est complète (avec tous les niveaux de planchers, les amarrages, les plinthes...) et permet un montage en sécurité ?

Notre conseil

Votre fournisseur d'échafaudage doit vous fournir une offre globale comprenant :

- ▶ la liste de matériel correspondant au plan
- ▶ le prix catalogue des pièces unitaires
- ▶ un descriptif détaillé du matériel proposé
- ▶ un engagement dans le temps du suivi de la fabrication

Importance du prix catalogue
Évitez les très mauvaises surprises lors d'une commande de pièces en dehors d'une période de promotion

Anticiper la transmission de votre entreprise

Comme pour vos matériaux pour un chantier, vous n'achetez pas le premier prix, car vous savez que les meilleurs produits vous permettront de faire un travail de qualité, de gagner du temps...

Pour votre échafaudage, c'est la même chose !

Un échafaudage de qualité peut avoir une durée de vie de plusieurs dizaines d'années, qui apportera une valeur significative à votre entreprise lorsque vous la cédez.

L'échafaudage n'est pas un produit consommable. Il vous accompagnera pendant des années.

Notre conseil



Votre fournisseur d'échafaudage doit vous fournir un échafaudage :

- ▶ d'une marque reconnue
- ▶ de qualité possédant le droit d'usage de la marque NF, de préférence de classe 6, signe de pérennité de votre investissement
- ▶ fabriqué dans une entreprise européenne moderne, certifiée ISO 9001
- ▶ issu des dernières évolutions technologiques (l'innovation est un signe de la bonne santé et de la pérennité de votre fournisseur)



Exemple de systèmes d'échafaudage à cadre ou multidirectionnels

Renouveler son parc d'échafaudage

Vous avez déjà un parc d'échafaudage et vous souhaitez le compléter ou le changer ? Attention, le Code du travail interdit de mélanger des échafaudages de marques différentes, ce qui oblige souvent à garder un matériel qui ne vous convient plus.

Notre conseil

Votre fournisseur d'échafaudage doit pouvoir vous proposer :

- ▶ de racheter votre ancien parc obsolète pour vous aider à investir dans un nouveau parc d'échafaudage
- ▶ de nouveaux éléments compatibles avec votre échafaudage initial



Parc obsolète

OU



Parc inadapté à vos besoins



Rachat ancien parc +
fourniture nouveau
parc par votre fournisseur



Parc récent et adapté

Si votre fournisseur devenait votre partenaire

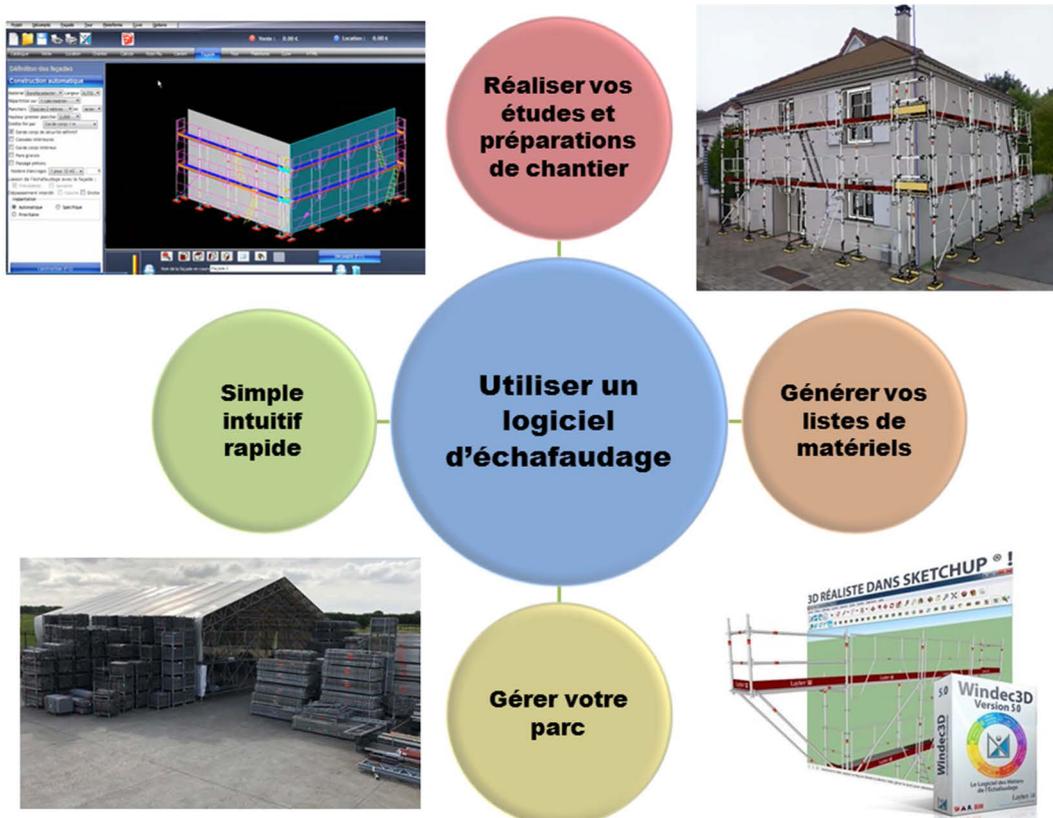
Un fournisseur ne doit pas vous faire une offre pour faire une seule vente. Il doit vous accompagner dans le temps pour vous aider à réussir et devenir un véritable partenaire.

Notre conseil

Votre fournisseur d'échafaudage doit vous proposer des services comme :

- ▶ un logiciel d'échafaudage complet (plan, décompte, note de calcul, gestion de parc)
- ▶ les formations réglementaires obligatoires (notamment le montage et la réception), mais également des accompagnements d'aide à la gestion de votre parc
- ▶ des services d'ingénierie pour vous apporter une assistance technique, des études ou pièces spéciales adaptées à vos besoins
- ▶ des possibilités de louer du matériel

Exemple de réalisations avec un logiciel d'échafaudage :

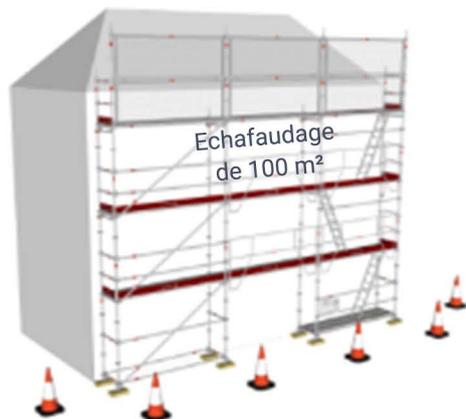


Louer ou investir : comment faire le bon choix ?

Tout dépend de la durée d'utilisation.

Un échafaudage de qualité peut avoir une durée de vie de plusieurs dizaines d'années, et la location n'est pas rentable sur du long terme.

Un exemple pour la fourniture des éléments d'un échafaudage de qualité de 100 m² :



. Mensualités en location du matériel de l'ordre de 250 à 300 € HT*

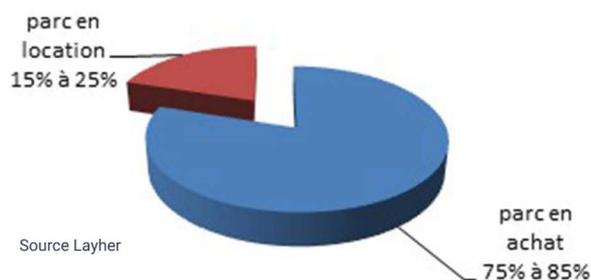
. Mensualités en achat avec amortissement sur 6 ans de l'ordre de 120 à 140 € HT*

. Avec une subvention CARSAT à 40 % (selon éligibilité et région) + achat avec amortissement sur 6 ans, mensualités de l'ordre de 70 à 85 € HT*

* = valeur estimative variant en fonction de la configuration de l'échafaudage (hors transport et mise en oeuvre)

Par contre, la location sur des courtes durées est nécessaire dans certains cas :

- . Pour compléter votre parc en cas de pic d'activité
- . Pour des accessoires/pièces moins souvent utilisés comme par exemple les escaliers d'accès, consoles de déport, poutres de franchissement...
- . Pour tester des nouveaux produits avant de les acheter



Un bon parc d'échafaudage équilibré devrait se composer de pièces en propre et de pièces en location

Astuce : un échafaudage de qualité en propre peut également être prêté ou proposé à la location.

Attention toutefois, si vous prêtez ou vous louez votre échafaudage à une autre entreprise, il faudra établir une convention de mise à disposition de l'échafaudage, puis l'entreprise utilisatrice devra rédiger un procès-verbal de réception de l'échafaudage.



Notre conseil

Votre fournisseur d'échafaudage vous propose d'investir dans un échafaudage, vérifiez toujours la possibilité de :

- ▶ compléter votre parc par de la location (chez votre fournisseur ou dans son réseau)
- ▶ louer du matériel d'occasion et pouvoir l'acheter par la suite

La formation sur vos matériels par votre fournisseur

Pourquoi se former au montage/démontage, entreposage et stockage des échafaudages ?

La réglementation impose aux travailleurs qui montent, démontent et vérifient les échafaudages de suivre **une formation adaptée** et être en possession d'une attestation de compétence délivrée par le chef d'entreprise.

Où se former ?

Dans un organisme habilité INRS utilisant votre matériel.

Consulter le site de l' **INRS** pour vérifier l'habilitation de votre centre de formation. Dans l'onglet "Services aux entreprises", choisir "Formations confiées à des organismes habilités".



Mise à jour CNH du 03/02/2020



LISTE DES ORGANISMES DE FORMATION HABILITÉS PAR LE RESEAU ASSURANCE MALADIE RISQUES PROFESSIONNELS/INRS

DISPOSITIF DE FORMATION

ÉCHAFAUDAGES DE PIED

Seules les formations agréées
INRS sont reconnues et
permettent d'obtenir les
subventions

Attention : la durée des formations, le nombre de personnes et le contenu des formations sont réglementés par l'INRS.

Notre conseil

Demander à votre fournisseur de vous former dans son centre de formation ou directement chez vous pour :

- ▶ tester le matériel avant d'investir
- ▶ utiliser la dernière génération de matériel et de documentations
- ▶ avoir des conseils et un accompagnement par des spécialistes

Pour aller plus loin, l'IRIS-ST vous propose plusieurs mémos sur cette thématique (échafaudage de pied, échafaudage roulant).

Retrouvez-les en ligne sur le site de l'IRIS-ST (onglet "boîte à outils") ou sur l'application "les mémos IRIS-ST" ou en version papier sur simple demande à l'IRIS-ST.